

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

**CD20180404_55
id. 3848**

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LECTURE PUBLIQUE POUR LE
DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

La nécessité de refondre le schéma départemental de lecture publique a été validée lors du budget primitif 2017.

En effet, le contexte de la réforme territoriale, qui a créé de nouvelles intercommunalités, a rendu caduc le plan départemental de lecture publique élaboré en 2002 pour de petites communautés de communes.

Afin d'ajuster au mieux la politique départementale en faveur de la lecture publique, compétence obligatoire de la collectivité depuis les lois de décentralisation de 1986, et en complément du bilan du schéma départemental (2002-2017) effectué par la Médiathèque, Monsieur le Président propose de valider le principe d'une étude-diagnostic du territoire qui sera confiée à un prestataire extérieur.

Cette étude permettrait de mieux cerner les forces et faiblesses de la lecture publique dans les nouvelles intercommunalités, d'avoir une connaissance fine des réalités de terrain, en relation avec tous les partenaires du réseau départemental. Cette phase devra prévoir une étape préalable d'entretiens sur le terrain, conduits en associant étroitement la Médiathèque départementale à la réflexion.

Dans un deuxième temps, le prestataire pourra proposer des scénarii pour un nouveau schéma départemental. Un fois le scénario choisi en comité de pilotage, le prestataire fournira une étude approfondie du futur plan départemental de lecture publique, tant en termes économiques et financiers qu'en impacts attendus sur le développement de la lecture publique.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe de réalisation d'un diagnostic de lecture publique pour le département de Tarn-et-Garonne ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer un appel public à concurrence dans le but de conclure un marché pour la réalisation de cette mission par un prestataire extérieur et à signer tous documents correspondants ;

- Approuve l'inscription d'une autorisation de programme de 35 000 € et la ratification d'un crédit de paiement de 20 000 € au budget 2018.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC